

# Comit  Social d'Administration

19 d cembre 2023

## Ordre du jour :

1. Cr ation de l'ESTHUA, Institut d'Etudes Sup rieures de Tourisme et d'Hospitalit  de l'Universit  d'Angers (Pour Avis).

<b>Représentants de l'administration</b>			
<b>M. Christian ROBLÉDO</b> Président		Présent	
<b>M. Didier BOUQUET</b> Directeur général des Services		Présent	
<b>Invités</b>			
<b>M. Éric DELABAERE</b> Vice-présidente Politique Ressources humaines et de la politique sociale		Présent	
<b>Mme Delphine LORET</b> Directrice des ressources humaines		Présente	
<b>Représentants du personnel</b>			
<b>Titulaires</b>		<b>Suppléants</b>	
<b>Force ouvrière de l'enseignement supérieur et de la recherche (FO-ESR)</b>			
<b>M. Sophie QUINCHARD</b>	Présente	<b>M. Damien PICARD</b>	Excusé
<b>FSU et Printemps écologique</b>			
<b>M. Laurent SAINTIS</b>	Présent	<b>Mme Lynda LECAUDEY</b>	Excusée
<b>Mme Tassadit AMGHAR</b>	Présente	<b>M. Manuel ROUGER</b>	Excusé
<b>M. Alain PAGANO</b>	Excusé	<b>Mme Aude DUCROQUET</b>	Excusée
<b>Mme Sigrid GIFFON</b>	Excusée	<b>M. Jean-Christophe GIMEL</b>	Excusé
<b>M. Jérémy CLOTAULT</b>	Présent	<b>Mme Nolwenn LAUTRAM</b>	Présente
<b>UNSA</b>			
<b>M. Christophe ANNIC</b>	Présent	<b>Mme Nathalie CLEMENT</b>	Présente
<b>Mme Corinne LEFRANCOIS</b>	Excusée	<b>Mme Patricia MALLEGOL</b>	Excusée
<b>Mme Valérie RACINEUX</b>	Présente	<b>M. Pascal RUFLIN</b>	Excusé
<b>Sud Education 49 – CGT Ferc-Sup de l'Université d'Angers</b>			
<b>M. Richard CERVELLE</b>	Présent	<b>Mme Paola PIERONI</b>	Excusée

**Secrétaire de séance :**

Mme Delphine LORET

**Secrétaire adjoint de séance :**

M. Christophe ANNIC

A 13h35, M. Christian ROBLÉDO, Président, ouvre la séance. Mme Delphine LORET, Directrice des ressources humaines, est secrétaire de séance et Monsieur Christophe ANNIC, représentant des personnels, est nommé secrétaire adjoint de séance.

Mme Delphine LORET, précise que le quorum n'est pas nécessaire pour cette réunion.

M. Christian ROBLÉDO indique que l'instance est reconvoquée pour faire suite à un vote unanimement défavorable des représentants du personnel sur le projet de création de l'ESTHUA, institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers sur le fondement de l'article L 713-9 du code de l'éducation, lors du CSA du 7 décembre 2023.

Monsieur Christian ROBLÉDO propose de ne pas reprendre l'ensemble des éléments déjà présentés lors de l'instance du 7 décembre 2023.

Il indique qu'entre les deux instances et au vu des demandes concernant les statuts, et notamment sur la désignation des responsables de département, formulées par les représentants du personnel lors du précédent CSA sur ce point, la Présidence a une proposition à soumettre aux membres.

Monsieur Christian ROBLÉDO rappelle que les deux articles qui posaient difficultés pour les membres étaient l'article 7 sur les compétences du conseil de l'Institut ainsi que l'article 15 concernant la désignation des directeurs de département. Il propose de modifier le règlement intérieur de l'Institut afin que les personnels des départements désignent leur responsable au sein du conseil de l'Institut.

Un représentant FSU-PE interroge sur la nomination des personnalités extérieures et sur leur nombre qui est important. Il indique que la répartition de ces personnalités pourrait également être discutée.

Monsieur Christian ROBLÉDO indique qu'en effet il est ici question de volume mais qu'en réalité il s'agit de penser en termes de proportion.

Le représentant FSU-PE entend la réponse de Monsieur Christian ROBLÉDO, il indique cependant que le fait que les personnalités extérieures soient désignées par le directeur et que les différents départements n'aient pas la possibilité de se sentir représentés par une ou des personnalités sur lesquelles ils puissent se projeter, présente une difficulté.

Monsieur Christian ROBLÉDO confirme qu'il n'existe pas d'évolution sur la question de la nomination et du nombre des personnalités extérieures. Il indique que ces personnalités sont choisies parmi les professionnels ou les partenariats appartenant aux champs sur lesquels l'école est positionnée. Il précise que la proposition faite de ces personnalités est ensuite validée par le Conseil de l'école ce qui est une garantie.

Une représentante FSU-PE indique que si le Conseil de gestion de la composante a effectivement validé la nomination des personnalités extérieures par le directeur, il apparaît qu'il n'existait pas au sein de ce conseil d'opposition. La FSU-PE avait suggéré de proposer une liste alternative pour le conseil de gestion de l'ESTHUA afin que d'autres propositions que celles de la direction puissent y être entendues et éventuellement prises en considération. Mais les collègues ont été quelque peu découragés par certains membres du conseil parmi les extérieurs à l'UA. En conséquence, ils ont décidé de ne pas se positionner, c'est-à-dire que l'on a découragé la démocratie. Des lors toutes les personnalités extérieures qui seront proposées seront effectivement validées.

Monsieur Christian ROBLÉDO répond qu'il appartient à chacun de se saisir ou non d'un mécanisme démocratique lorsqu'il est en place et que dès lors l'argument du déni démocratique ne peut être avancé.

Aucune autre remarque n'étant apportée, Monsieur Christian ROBLÉDO met au vote la Création de l'ESTHUA, Institut d'Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hospitalité de l'Université d'Angers qui obtient l'avis suivant :

**FO-ESR : 1 vote contre**

**FSU-PE : 4 votes contre**

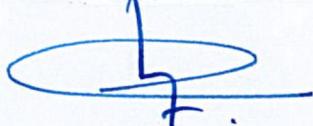
**UNSA : 1 vote contre 1 abstention**

Un représentant de l'UNSA précise qu'il ne vote pas contre car un effort a été fait. Il s'abstient.

**Sud Education & CGT : 1 vote contre**

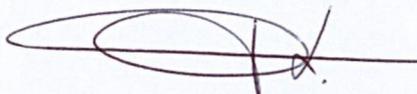
L'ordre du jour étant épuisé, M. Christian ROBLÉDO lève la séance à 14H10

Le Président



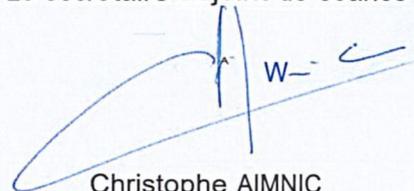
Christian ROBLÉDO

La secrétaire de séance



Delphine LORET

Le secrétaire adjoint de séance



Christophe AIMNIC